



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

**Veille de la situation économique et financière**  
*Du 1 au 12 octobre 2018*

**Marchés**

	<b>Au 12/10</b>	<b>Var vs 28/09</b>
EUR/CHF	1,1465	+0,6%
USD/CHF	0,9916	+1%
SMI	8.660,38	-4,7%
Taux 10a	0,084%	+0,043 pts

**Chiffres-clé (glissement annuel, g.a.)**

- Inflation (IPCH) septembre : +1,1 %

**ECONOMIE**

**Négociations commerciales : discussions exploratoires sur le champ d'application envisageable pour un ALE Suisse-Etats-Unis**

Suite à la relance des discussions entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur un accord de libre-échange UE-Etats-Unis, le Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Johann Schneider-Ammann, qui quittera ses fonctions fin 2018, avait évoqué devant la presse la possibilité de négociations d'un ALE Suisse-Etats-Unis – qui présenterait un grand potentiel selon l'association professionnelle faitière economiesuisse. Dans une interview accordée au *Tages Anzeiger*, la Secrétaire d'Etat à l'économie, Marie Gabrielle Ineichen-Fleisch, a indiqué que des entretiens de haut niveau auront lieu dès mi-octobre en vue d'explorer le type d'accord qui pourrait être dans l'intérêt des deux parties ; elle y indique qu'un libre-échange agricole Suisse-Etats-Unis serait insoutenable pour l'agriculture suisse, mais qu'il n'est pas, non plus, réaliste d'espérer exclure intégralement le secteur agricole d'un éventuel ALE Suisse-Etats-Unis.

**FISCALITE**

**Imposition des entreprises : le Liechtenstein sort de la liste des juridictions ayant pris l'engagement de supprimer leurs régimes fiscaux incompatibles avec les principes de bonne gouvernance fiscale identifiés par l'UE**

Le 2 octobre, le Conseil ECOFIN de l'Union européenne, ayant mis en place le *Groupe Code de conduite (fiscalité des entreprises)* a pris note de la suppression par le Liechtenstein de ses pratiques fiscales dommageables. Le Liechtenstein, qui n'était cité qu'à ce titre, sera donc retiré de l'annexe II des conclusions du Conseil de décembre 2017, mentionnant les juridictions ayant pris l'engagement de supprimer leurs régimes fiscaux incompatibles avec ces principes de bonne gouvernance fiscale identifiés par le Conseil ECOFIN de novembre 2016, en matière de transparence, d'imposition équitable et de pratiques anti-érosion de la base fiscale (anti-BEPS).

**Assistance administrative fondée sur des données « volées » : la plus haute juridiction suisse confirme sa jurisprudence selon laquelle le secret bancaire ne s’applique pas aux agents de droit étranger de filiales étrangères de banques suisses**

Selon la presse, lors d’une audience publique du 10 octobre, le Tribunal fédéral a considéré que le secret bancaire suisse n’était pas applicable à un ancien agent d’une filiale de Julius Bär aux îles Caïmans qui avait récupéré des données de clients pendant l’exercice de ses fonctions, avant de les diffuser à des médias et aux autorités fiscales de plusieurs cantons et de la Confédération.

Pour mémoire, dans une décision publiée en mars 2017, le Tribunal fédéral avait indiqué qu’une demande d’assistance administrative fiscale ne viole pas le principe de bonne foi (art. 7, let. c [LAAF](#)) lorsque les listes de données sur lesquelles elle se fonde n’ont pas été obtenues par des actes punissables au regard du droit suisse, et précisé que :

- La loi sur les banques (et donc son article 47 sur le secret bancaire) ne s’applique pas aux filiales de groupes suisses établies à l’étranger, lorsque ces filiales ne sont pas enregistrées en Suisse auprès de la FINMA et n’exploitent pas de succursale en Suisse ;
- Lorsqu’aucun élément ne permet d’envisager que les cadres d’une filiale établie à l’étranger étaient soumis à un contrat de travail de droit suisse ou à une obligation de secret relevant du droit suisse, ils ne peuvent pas être poursuivis pour « violation du secret de fabrication ou du secret commercial » (art. 162 du [code pénal suisse](#)).

Il avait conclu que les données émanant d’un employé remplissant les deux conditions mentionnées ci-dessus constituaient un fondement recevable à une demande d’assistance administrative fiscale française (datant du 23 décembre 2013), dans le cadre de la [Convention entre la Suisse et la France en vue d’éliminer les doubles impositions en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l’évasion fiscales](#).

<b>MARCHE DU TRAVAIL</b>
--------------------------

**Travailleurs frontaliers : décision du TASS du Haut-Rhin imposant la radiation du régime français d’assurance maladie des frontaliers affiliés à l’assurance maladie suisse**

Le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) du Haut-Rhin a statué sur un ensemble de recours de travailleurs frontaliers réclamant leur radiation de l’assurance maladie française.

Le droit communautaire, repris dans l’accord entre la Suisse et l’UE sur la libre circulation des personnes, pose le principe de l’affiliation des travailleurs au régime de sécurité sociale où est exercée l’activité économique mais prévoit un droit d’option, qui permet aux frontaliers de s’affilier au régime français plutôt qu’au régime suisse d’assurance maladie. Une convention franco-suisse de 2016 prévoit que les personnes assurées dans les deux pays et ne souhaitant pas être exemptées de l’assurance maladie suisse sont radiées à leur demande de l’assurance maladie française. Des travailleurs frontaliers dont les demandes de radiation n’avaient pas été traitées et auxquels la CPAM et l’URSSAF continuaient de réclamer le versement de cotisations ont formé un recours devant le TASS du Haut-Rhin. De nombreux dossiers ont été régularisés depuis l’ouverture de la procédure. Statuant sur les dossiers encore ouverts, le TASS a jugé que les radiations demandées doivent être effectuées.

## SECTEUR FINANCIER

### **Crypto-finance : Crypto Fund est la première entreprise de gestion de crypto actifs à obtenir une licence de gestionnaire de placements collectifs de la Finma**

[Dans un communiqué](#), la holding de technologie financière Crypto finance, fondée en 2017, annonce que sa filiale de gestion de fonds de crypto-actifs, *Crypto Fund AG*, est la première société de crypto-finance à avoir obtenu une licence de gestionnaire de placements collectifs de la Finma. Cette licence permet à *Crypto Fund AG* de gérer et distribuer des fonds suisses et étrangers à des investisseurs qualifiés et de fournir des conseils en investissement à la clientèle institutionnelle.

Le directeur général de Crypto Finance AG, Jan Brzezek a affirmé que « *l'importance des crypto-actifs est croissante et notre but est d'accélérer la maturité sur ces marchés* ».

## SECTEURS NON FINANCIERS

### **Energie : rapport de l'AIE sur la politique énergétique suisse**

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié un [rapport](#) sur la politique énergétique de la Suisse, dans lequel elle recommande à la Suisse :

- d'évaluer la reconduction des dispositifs d'encouragement en faveur de l'électricité d'origine renouvelable, des biocarburants et de l'efficacité énergétique ;
- de conclure rapidement les négociations sur un accord sur l'électricité avec l'UE ;
- de renforcer l'ouverture du marché de l'électricité suisse ;
- de lier le prix de la redevance hydraulique (actuellement fixée par les cantons dans la limite du plafond fixé par la loi fédérale) aux prix de l'électricité.

### **Energie/transports : déplacement de Doris Leuthard à Londres**

La conseillère fédérale Doris Leuthard a rencontré, lors de son déplacement à Londres, le ministre de l'économie, de l'énergie et de la stratégie industrielle, avec lequel elle a discuté de politique énergétique, d'électro mobilité et de la procédure suisse de recherche d'un site de dépôt des déchets radioactifs en couches géologiques profondes. La question du maintien des relations en matière de les transports terrestres et aérien après le Brexit a été évoquée.

### **Agriculture : hausse de 5,6% du revenu agricole moyen**

Le revenu agricole moyen en Suisse a augmenté de 5,6% en 2017, pour atteindre 67.800 CHF, en raison notamment de la hausse du produit de la production végétale, de l'augmentation du prix du bétail de boucherie et de la reprise du marché laitier au 2<sup>nd</sup> semestre. Les paiements directs par exploitation ont augmenté de 1,8% (une hausse pour partie liée à la croissance de la taille moyenne des exploitations). Le revenu extra-agricole a quant à lui crû de 3,3%, pour atteindre 31.600 par ménage agricole.

### **Défense : rencontre entre l'industrie suisse et les candidats sélectionnés pour l'acquisition d'avions de combat**

Le Bureau des affaires compensatoires, Swissmem (faîtière de la filière machines, équipements électriques et métaux) et le Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité organisent, au cours du mois d'octobre 2018, des rencontres entre les cinq entreprises retenues pour la prochaine phase de l'acquisition par la Suisse d'avions de combat - qui doit être compensée à 100 % - et l'industrie suisse.

### **Défense : tests des trois systèmes de surveillance de l'espace aérien en compétition pour le remplacement du système RALUS/LUNAS**

Armasuisse, centre de compétences pour les acquisitions du Département fédéral de la défense, de la protection des populations et des sports, teste entre octobre et décembre 2018 les trois systèmes présélectionnés dans le cadre du remplacement du système suisse de surveillance de l'espace aérien (RALUS/LUNAS). Armasuisse analysera ensuite les résultats et soumettra une recommandation concernant le choix du système.

### **Dispositif médicaux : finalisation de l'acquisition de MicroMega et SciCan par Coltene**

Le fabricant suisse d'équipements et d'appareils dentaires Coltene a annoncé la finalisation du rachat du fabricant de limes d'endodontie MicroMega, implanté en France, et du producteur de dispositifs de désinfection SciCan, faisant tous deux partie du groupe Sanavis.